



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 10 février 2011 — N° 171

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter les participants au Forum étudiant 2011.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant La Tablee des Chefs.

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration concernant la Semaine des enseignantes et des enseignants.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant M. Éric Chamberland, greffé et champion.

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner la visite des étudiants du Centre de formation en entreprise et en récupération (CFER) de Beauce.

10 février 2011

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter le CSSS Montmagny-L'Islet pour le prix Mérite sécurité or.

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant la Semaine des enseignantes et des enseignants.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant le Jour de la marmotte.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le 125^e anniversaire de l'enseignement vétérinaire francophone en Amérique du Nord.

À 9 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

10 février 2011

Dépôts de documents

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs
cris, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010.
(Dépôt n° 2037-20110210)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 octobre 2010 par
Mme Richard (Marguerite-D'Youville), concernant les cours d'éducation à la
sexualité;
(Dépôt n° 2038-20110210)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 octobre 2010 par
M. Boucher (Johnson), concernant les cours d'éducation à la sexualité.
(Dépôt n° 2039-20110210)

Dépôts de pétitions

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 244 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant la création d'une réserve de biodiversité au Massif du Sud.
(Dépôt n° 2040-20100210)

Mme Ouellet (Vachon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 250 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.
(Dépôt n° 2041-20110210)

10 février 2011

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 827 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le traitement de la sclérose en plaques.

(Dépôt n° 2042-20110210)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, conjointement avec M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le transport sur le fleuve Saint-Laurent de matériel contaminé aux produits radioactifs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Charlebois, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE la députée de Jeanne-Mance-Viger soit nommée membre permanent de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, en remplacement du député de Jacques-Cartier.

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

10 février 2011

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1, 134 à 136 et 140 du Règlement, Mme Charlebois, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE la députée de Hull soit élue présidente de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, en remplacement du député de Jacques-Cartier.

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 17 février 2011 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué :

QUE dès la fin des affaires courantes, et ce pour une durée de 15 minutes, la Commission procède aux remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'au terme de ces remarques, la Commission entende le directeur général des élections du Québec et que la durée maximale de l'exposé soit de 30 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 90 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE dès 15 heures, la commission entende les organismes suivants : la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

10 février 2011

QUE la durée maximale de l'exposé de chacun de ces organismes soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès de l'information soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de procéder à la formation des commissions parlementaires.

10 février 2011

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité se réunira en séance de travail afin de procéder à la visite de la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord; et afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de sa consultation générale.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 18 février 2011, M. Trottier (Roberval) s'adressera à Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le projet de loi n° 490, Loi sur l'utilisation accrue du bois dans la construction ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 117, Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2010 et à certains autres énoncés budgétaires.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

10 février 2011

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 février 2011, sur la motion de Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, au nom de M. Fournier, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Ouellet (Vachon) à M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant le transport des déchets nucléaires sur le fleuve Saint-Laurent.

À 13 h 14, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 04.

10 février 2011

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, au nom de M. Fournier, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme James, ministre de la Famille, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme James, ministre de la Famille, propose l'ajournement des travaux au mardi 15 février 2011 à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 16 h 53, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 15 février 2011, à 13 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES